

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

14 JUILLET

« Le 14 Juillet, c'est la veille du terme ! » fait dire aux ouvriers, la *Petite République*.

Il est vrai que le 14 Juillet est la veille du terme, du moins à Paris. En province le 14 Juillet est une date qui ne rappelle qu'un souvenir historique. Mais, même à Paris, le 14 Juillet est autre chose que la veille d'une « douloureuse. » Dût le cœur de nos collectivistes-internationalistes en saigner de douleur, leurs frères de la grande ville ont une conception fort peu symboliste des fêtes que leur offre le régime républicain. Ils n'y voient pas l'affranchissement de tous les despotismes, mais simplement une occasion excellente de rire et de s'amuser. Si le rédacteur de la *Petite République* avait eu l'heur de posséder, comme beaucoup d'autres, un bal sous ses fenêtres, et qu'il n'ait pu fermer l'œil jusqu'à quatre heures du matin, il aurait sûrement, sur l'idée que se fait l'ouvrier de la fête nationale, une opinion différente de celle qu'il a émise. Il constaterait que le souci de payer son loyer est, ce jour là, le calet de ceux qui préoccupent l'ouvrier, et que, pour lui, le devoir de l'heure présente est de profiter de l'orchestre que la ville ou le marchand de vins ont installé à son intention.

Comme il en est de même sur tous les points du territoire, il faut conclure que, si pénible que cela soit pour le propriétaire, l'obligation de payer le terme, n'empêche pas le peuple de danser. D'ailleurs quand un peuple a vu son gouvernement danser sur un volcan, qui pourrait l'empêcher de sauter à pieds joints sur une échéance ?

La morale qu'il faut tirer de toute cette joie étalée, franche et continue, c'est qu'une société dont la classe ouvrière sait s'amuser avec tant d'entrain et de belle humeur, n'est point prête aux coups de mains auxquels les révolutionnaires la convient. Déjà, lors des réunions houleuses qui ont suivi la fermeture de la Bourse du Travail par le ministre Dupuy, on avait pu constater le peu de goût du peuple de Paris pour les échauffourées, sa grosse et bonne gaité prouve qu'il n'a point de haine au cœur et que s'il crie parfois et s'il menace, c'est par esprit de fronde, par « gavrochade », sans que ces cris et ces menaces tirent à conséquence.

Le peuple a raison d'en agir avec cette quiétude. Il sait bien que, sous une République et quel que soit le cabinet éphémère de l'instant, ses intérêts ne périclitent pas.

C. R.

LE PANAMA

La commission d'enquête

Séance du 15 juillet

Le président donne lecture d'une lettre du ministre des affaires étrangères qui démontre les lenteurs qu'on rencontrerait à établir l'authenticité de la lettre de Cornélius Herz par voie diplomatique.

M. Rouanet : Je propose d'envoyer une délégation auprès de M^e Clunet, qui fut l'avocat de Herz et qui pourrait peut-être certifier l'authenticité de la lettre.

La commission décide que MM. Viviani et Lebret se rendront immédiatement auprès de M^e Clunet.

Les deux commissaires quittent la salle des séances.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Quesnay de Beaurepaire, qui en demande l'insertion au procès-verbal de la commission. Dans cette lettre M. Quesnay de Beaurepaire dit que la commission n'est pas un tribunal judiciaire, qu'il ne reconnaît pas sa compétence, ce qui explique son refus de répondre aux questions qu'on voulait lui poser.

M. Rouanet propose, en réponse à cette lettre, la résolution suivante :

« La commission, résolue à chercher comment et pourquoi la procédure organisée par M. Quesnay de Beaurepaire a pu aboutir à un arrêt déclarant prescrits les délits dont il avait mission d'assurer la répression,

« Déclare qu'elle n'a pas à entamer, sur les attributions que la Chambre lui a conférées, une discussion juridique avec ce magistrat.

« Et passe à l'ordre du jour. »

La proposition de M. Rouanet, mise aux voix, est adoptée par 17 voix contre 6 abstentions.

Le président donne lecture de la lettre de M. Portalis demandant à être entendu si on lui donne un sauf conduit.

La commission décide qu'elle sursoit à statuer sur la demande d'audition de M. Portalis jusqu'après l'examen du dossier.

Lecture est donnée de la déposition faite hier par Arton.

La commission décide qu'elle entendra d'abord MM. Cochefert et Lefèvre, puis, le même jour, MM. Loubet, Ribot, Develle, et ensuite M. Ricard.

M. Lebret rend compte de sa mission auprès de M^e Clunet, à qui il a présenté la lettre de Cornélius Herz, M^e Clunet a répondu qu'il ne savait rien et qu'il se retranchait d'ailleurs derrière le secret professionnel.

M. Viviani demande que dans ces conditions on continue l'enquête par le ministère des affaires étrangères.

M. Doumergue craint que des tentatives ne soient faites auprès de Herz pour l'empêcher de parler. Il propose d'envoyer dès ce soir deux ou trois membres de la commission pour s'assurer de l'authenticité de la lettre.

M. Du Périer de Larsan pense qu'on irait plus vite en opérant par télégramme

La proposition de M. Doumergue est adoptée par 13 voix contre 4 et 4 abstentions ; mais il est entendu que les délégués n'auront pour mandat que de s'assurer de l'authenticité de la lettre.

MM. Plichon et Rouanet sont désignés pour cette mission ; ils quitteront Paris dès ce soir.

La prochaine séance est fixée à vendredi.

Séance du 16 juillet

MM. Plichon et Rouanet font connaître le résultat de leur visite à Cornélius Herz qui a déclaré avoir parfaitement écrit la lettre reçue par la commission et être prêt à faire des déclarations intéressantes.

La Commission a entendu aujourd'hui MM. Cochefert, Ricard et Lefèvre au sujet de l'arrestation d'Arton.

La Fête Nationale et l'armée

La Fête Nationale a été célébrée partout avec le plus grand entrain, aussi bien à

Paris qu'en province, à l'étranger et dans les colonies françaises.

Les dépêches arrivées de toutes parts ne signalent aucun incident. Les fêtes ont été tout particulièrement réussies à Tunis, où M. Millet a constaté le développement de la colonisation ; à Lyon, où des régates internationales ont eu lieu ; sur la Saône, à Dijon, où les courses de taureaux avaient attiré une foule considérable.

A Alger, a eu lieu la pose de la première pierre du nouveau port sous la présidence de M. Cambon, gouverneur général.

A l'étranger, les colonies françaises ont été reçues par les ambassadeurs à Londres, à Vienne, à Bruxelles, à Rome, etc.

A Paris, comme dans la France entière, le 14 juillet est devenu, par excellence, la fête de l'armée reconstituée depuis vingt-sept ans par la République pour la défense de la patrie. De toutes les cérémonies qui marquent cette journée, celle qui prime toutes les autres est la revue des troupes.

Depuis Longchamps, où l'armée de Paris et de Versailles, précédée de l'École Polytechnique et de l'École de Saint-Cyr, défile devant le Président de la République les ministres, le Parlement, le corps diplomatique, le peuple parisien, jusqu'à la petite ville où un unique bataillon d'infanterie se joint à la compagnie des pompiers, c'est partout l'apothéose du drapeau tricolore et des milliers de soldats qui en ont la garde.

On a éprouvé, mercredi, dans le pays tout entier, une sensation d'étroite union dont la lutte des politiciens nous écarte trop souvent parce qu'ils ont intérêt à la division. On a eu, à la fois, une forte impression de sécurité et de confiance à la pensée que cette armée destinée à défendre l'indépendance du pays n'était plus dans la main d'un souverain, tant pour jeter le pays dans une aventure que pour asservir le peuple à ses volontés.

C'est précisément parce qu'il y a entre le peuple et l'armée les liens les plus étroits que la fête nationale, — fête de la paix armée, la seule, hélas ! que comporte l'Europe du dix-neuvième siècle, — est la fête des défenseurs de la patrie.

Aussi, ne saurait-on s'étonner de l'indifférence avec laquelle le public accueille, en un pareil jour, les appels enflammés de tous ceux qui ne peuvent réussir que par la haine, la discorde et la violence. L'oubli de certains politiciens fait vraiment partie du programme de la fête nationale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juillet

M. Coutant dépose une proposition d'amnistie. L'urgence n'est pas déclarée.

M. Cochery dépose un projet relatif aux contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1898.

Il donne lecture de ce projet qui est renvoyé à la commission du budget.

M. Antide Boyer avait déposé une interpellation au sujet des négociations entre la Grèce et la Turquie, et la Chambre avait décidé de fixer après la distribution du Livre Jaune la date de la discussion de cette interpellation.

M. Hanotaux dit que le gouvernement est prêt à discuter immédiatement.

M. Antide Boyer demande à la Chambre de renvoyer l'interpellation à samedi afin qu'on ait le temps de lire le Livre Jaune.

L'interpellation est renvoyée à samedi matin.

Après discussion de quelques questions secondaires on s'ajourne à vendredi.

Séance du 16 juillet

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et taxes assimilées pour l'exercice 1898.

Ce projet est combattu par M. Trouillot et par M. Cavaignac qui propose un contre-projet concernant l'impôt général sur le revenu.

Après discussion ce contre-projet est repoussé.

Sénat

Séance du 15 juillet

Le Sénat adopte divers projets d'intérêt local.

Le Sénat adopte ensuite un projet portant approbation de la convention ayant pour objet la rectification de la frontière franco-belge entre les communes de Bussignies et Boisin, et signée à Paris le 15 mars 1893.

Puis, le Sénat prend en considération la proposition de loi de MM. Trarieux et Boulanger, portant réglementation nouvelle des fonctions des agents de change.

Enfin, le Sénat adopte un projet de loi relatif à la réparation des dommages causés par l'incendie dans le département de Constantine.

Séance jeudi.

Séance du 15 juillet

Le Sénat adopte en deuxième délibération le projet adopté par la Chambre, ayant pour objet l'attribution aux associations syndicales intéressées de la propriété des canaux de submersion construits dans l'Aude et dans l'Hérault par l'Etat, en vertu des lois des 3 avril 1880, 30 juillet 1881 et 27 juillet 1886.

M. Morel dépose un rapport concernant l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires.

L'urgence est prononcée et la discussion fixée à la prochaine séance.

Le Sénat s'ajourne à demain pour la question que M. Aucoin doit adresser au ministre de l'intérieur.

Séance du 16 juillet

Après discussion et adoption de quelques projets locaux, M. Aucoin pose une question au ministre de l'intérieur sur l'attitude de M. Turrel à Auch.

Evidemment M. Barthou trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des ministères et le Sénat lui donne raison.

INFORMATIONS

L'Exposition de 1900

A l'heure actuelle, les seules puissances qui n'aient pas adhéré officiellement sont : le Brésil, le Paraguay, le Siam, le Venezuela et les Etats-Unis. Notons que les représentants de cette dernière puissance, bien que n'ayant pas fait parvenir leur adhésion, ont voté un crédit de 500,000 dollars pour participer à l'exposition de 1900.

Les grâces

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, M. le président de la République a, par plusieurs décrets rendus sur la proposition du ministre de la guerre, accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 1033 condamnés détenus dans divers établissements pénitentiaires, militaires ou civils, en vertu de jugements prononcés contre eux par les conseils de guerre.

100.000 ouvriers en grève

On écrit de Londres :

Quarante-sept établissements de construction mécanique de Londres et cent de province ont mis aujourd'hui leurs ouvriers à pied et, comme les syndicats ouvriers ont décidé de riposter par la grève de tous les ouvriers mécaniciens, il y a 100.000 hommes en état de chômage.

Le martyr du petit Pierre

Cette affaire, qui a passionné Paris, revient devant les jurés de Seine-et-Oise. On sait pourquoi.

L'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui avait condamné Grégoire aux travaux forcés à perpétuité, la fille Deshayes, sa maîtresse, et la veuve Grégoire, sa mère, à cinq ans de travaux forcés, a été cassé, le greffier ayant omis de mentionner dans le procès-verbal d'audience que le verdict avait été lu aux accusés.

Les nouveaux débats, que préside le conseiller Ditté et dans lesquels le procureur de la République Tournadre soutiendra l'accusation, ne semblent pas jusqu'ici devoir différer beaucoup de ceux qui ont eu lieu devant le jury de la Seine.

Les faits sont connus et leur actualité un peu effacée. Il est certain que le petit Pierre a été victime de traitements odieux et que son abandon final passage Vanneau a eu pour conséquence sa mort à l'hôpital Laennec, où il avait été transporté après avoir été trouvé, vers minuit, dans le passage.

Grégoire, dans son interrogatoire, paraît avoir infiniment moins d'assurance qu'à Paris. Sa voix tremble parfois et il est manifeste qu'il se rend mieux compte de sa situation aujourd'hui. Il semble surtout préoccupé de disculper sa mère en même temps que lui-même, sans avoir jusqu'à présent montré vis-à-vis de la fille Deshayes cette fureur accusatrice dont l'explosion jadis troubla plusieurs fois l'audience.

Il reconnaît dans leur ensemble les violences qu'il a exercées, mais il affirme que quand il frappait, c'était sous l'influence de l'ivresse et qu'il avait perdu la raison.

La fille Deshayes et la veuve Grégoire, affaissées sur leur banc, pleurent silencieusement, leur mouchoir sur le visage.

Le nouveau port d'Alger

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, a procédé, à l'occasion de la Fête nationale, à la pose de la première pierre des travaux destinés à agrandir le port d'Alger, conformément à la récente promulgation de la loi autorisant la création d'un nouveau port dans la baie d'Agha.

La baie d'Agha, si calme d'ordinaire, avait pris pour la circonstance une animation inaccoutumée. Des barques pavoisées aux couleurs nationales conduisaient la foule des curieux aux différents points où la cérémonie se déroulait. De la baie d'Agha, le paquebot « Maréchal Bugeaud » a ramené à Alger les autorités et les invités.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Scrutin sur l'article premier du contre-projet Cavaignac, établissant l'impôt général sur le revenu.

Tous les députés du Lot ont voté pour.

Assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux prochaines assises qui s'ouvriront à Cahors le 2 août prochain :

MM Alfred Courtiale, propriétaire à Concorès; Baptiste-Joseph Briffau, propriétaire à Bèluer; Benjamin Breil, négociant à Cahors; Hippolyte Lasborie, propriétaire à la Remise, commune de Labastide; Bernard Julhia, propriétaire à Rivierette, commune de Bagat; Jean Baudel, libraire à St-Céré; Gaubert-Michel Fournié, propriétaire à Cluzel, commune de Pontcirq; Joseph-Mathieu Delpech, ancien adjoint à Lissac; Jean-Philippe Brunet, propriétaire à Pressoyre, commune de Souceyrac; François Gouyou, adjoint à St-Sozy; Henri Salamagne, propriétaire à Vayrac; Jacques Agié, négociant à Cahors; Claude Bourdon, conseiller municipal à Lasserre, commune de Girac; Antoine Vigié, propriétaire à Anglars; Vincent Vayssié, propriétaire à St-Martin-de-Vers; Alexandre Soulacroup, notaire à Calès; Albert Bladié, maire à Léobard; Charles-Firmin Brugalières, notaire à Labastide-Murat; Hippolyte Biady, négociant à Salviac; Jean Valette, dit Edouard, négociant à Labastide-Murat; Jean-Baptiste Longuet, maire de Capdenac; Charles Pagès, vétérinaire à Cahors; Antoine Sabatié, propriétaire à Espédailiac; Paul Mazelié, négociant à Saint-Céré; Ambroise Maury, maire de Loubressac; Eugène Tournié, percepteur à Thémines-de-Rudelle; Louis Balagayrie, maire d'Ussel; Louis-Etienne Rogues, usinier à La Masse,

commune des Junies; Jean-Gabriel Septfonds, propriétaire à Rauzères, commune de Gramat; Jean-Baptiste Bonhomme, maire de Saint-Sauveur; Soulacroup, capitaine en retraite à Payrac; Célestin Salamayne, propriétaire à Floirac; Jean Carayon, propriétaire, ancien notaire à Cahors; Marc Lavergne, propriétaire à Ménauge, commune de Marminiac; Louis-Alexandre Dabanc, propriétaire au Mas-de-Jaillac, commune de Francoulès; Henry Polyé, notaire à Lacapelle-Marival.

Jurés supplémentaires. — Jean Cazes, négociant à Cahors; Louis Combelles, maître d'hôtel à Cahors; Louis Greil, négociant à Cahors; Guillaume Couderc, propriétaire à Cahors.

CAHORS

La Fête Nationale

Le 14 Juillet a été dignement célébré dans notre ville.

La retraite aux flambeaux qui a eu lieu mardi soir, avec un très grand succès, a été un heureux prélude de la fête du lendemain.

On peut évaluer à plusieurs milliers les spectateurs qui se pressaient sur le boulevard Gambetta et sur les Allées Fénélon, où ils ont longuement applaudi les soldats à leur passage.

La retraite s'est arrêtée devant l'hôtel de la Préfecture où elle a joué la *Marseillaise* et *Sambre et Meuse*, devant l'hôtel de ville, où elle a fait entendre les mêmes morceaux et enfin devant le Monument Gambetta, où elle a joué la *Marseillaise*, qui a été frénétiquement applaudie par la foule.

Après la retraite aux flambeaux, l'orphéon s'est fait entendre sur la terrasse de l'hôtel de ville.

Nos excellents chanteurs ont été acclamés par un très nombreux public, qui leur a souhaité chance et succès au grand concours musical organisé par la ville de Limoges, le 25 juillet prochain; concours auquel notre sympathique société doit prendre part.

Une grande animation a régné en ville toute la soirée. De nombreuses maisons étaient fort gentiment pavoisées et illuminées. Remarquable surtout la belle décoration du cercle républicain qui était du plus charmant effet.

Le lendemain, la fête a été annoncée par la sonnerie des cloches de toutes les églises et par 21 salves d'artillerie.

Dans la matinée a eu lieu une distribution aux pauvres de la ville, par les soins du bureau de bienfaisance.

La revue du 7^e de ligne par M. le colonel Marcot, commandant d'armes, a ouvert ensuite avec éclat la série des fêtes.

Dès 7 h. 1/2 du matin, des milliers de personnes envahissaient le boulevard Gambetta et se massaient derrière les troupes, attendant avec impatience le défilé, pour acclamer l'armée à son passage.

C'est bien là le spectacle populaire par excellence, celui qui unit toutes les classes dans un même sentiment de fierté patriotique.

La tribune d'honneur, élevée à côté de la statue Gambetta, était garnie d'invités; aux fenêtres et sur les balcons des maisons voisines se trouvait toute une brillante société, où les dames formaient un groupe nombreux et élégant.

A huit heures précises, les clairons sonnent aux champs annonçant l'arrivée de M. le colonel Marcot. Il est reçu par M. le lieutenant-colonel Dufau, qui a le commandement des troupes.

Le commandant d'armes, suivi de nombreux officiers à cheval, vient droit à la tribune saluer, suivant l'usage, les autorités, tandis que l'excellente musique du régiment joue la *Marseillaise*, vivement applaudie par le public.

La revue commence aussitôt. Elle est suivie immédiatement de la remise solennelle de la médaille militaire au gendarme Delpech, de la brigade de Puy-l'Évêque et au caporal Weiser, du 7^e.

Et maintenant, c'est le défilé. Le colonel Marcot, remonté à cheval, a pris place devant la tribune. Les troupes passent, précédées des brigades de gendarmes à pied qui avancent dans un alignement d'une correction impeccable. Nos braves soldats ne sont pas moins remarquables. Ce défilé a produit une vive impression sur la foule, qui ne marchande pas ses bravos devant la belle allure des troupes.

A 8 heures 3/4 tout était terminé.

Aussitôt après le défilé a eu lieu, à l'hôtel de ville, le mariage de la rosière, Mlle Marie Minihot, qui a reçu les 500 fr. avancés par la ville, en attendant que le remboursement en soit fait par M. Valette, qui a refusé cette année de se conformer à la volonté du testateur.

Les exercices qui devaient avoir lieu l'après-midi, sur les Allées Fénélon, par la Société des Sauveteurs du Lot, avec le concours de la musique et de l'orphéon, ont été renvoyés au soir en raison de la chaleur excessive.

A 5 heures, des courses et jeux nautiques ont eu lieu sur le Lot, devant un nombreux public.

Tout s'est bien passé, mais nous devons mentionner cependant la protestation indignée du public au sujet de la « course au cochon ». Ça été simplement scandaleux et le gagnant ne méritait certes pas le prix!...

Malheureusement, après une journée exceptionnellement lourde et chaude, un tourbillon de vent mêlé de pluie, d'une terrible violence,

a fondu sur la ville et a empêché les illuminations qui paraissaient devoir être fort brillantes et les exercices et concerts qui devaient être exécutés par nos sociétés.

A peine si vers 10 heures, un temps relativement beau a permis d'organiser le bal sur les Allées Fénélon!...

N'était cette malencontreuse pluie, la journée aurait été de tout point splendide!

Armée

M. Jacquier, capitaine adjudant-major au 7^e de ligne, est promu chef de bataillon au 75^e, à Romans.

M. Jacquier était depuis de longues années à Cahors, et les nombreux amis qu'il y laisse applaudiront avec nous à cet avancement mérité.

Distinction honorifique

M. Favard, Inspecteur d'académie à Cahors, vient de recevoir les palmes d'officier de l'instruction publique.

Nous sommes heureux de féliciter M. Favard de la distinction dont il vient d'être l'objet.

Promotions

M. Campagne, lieutenant au 49^e d'infanterie, est promu capitaine et affecté au 7^e.

M. Angelot, lieutenant au 131^e régiment territorial, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Baccalauréat

Nous sommes heureux d'apprendre que les élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent, viennent d'être déclarés admissibles au baccalauréat lettres mathématiques. Ce sont MM. Frey, Pouget, Van den Vaero et Magot.

Caisse des écoles

Le Conseil municipal de Cahors décida, au mois de novembre dernier, que sur le crédit de 700 francs inscrit à son budget et affecté aux distributions de prix, une somme de 500 francs, serait versée à la Caisse des écoles, pour être distribuée en fournitures scolaires et vêtements aux enfants indigents des écoles publiques.

Les 200 francs qui restaient devaient servir, d'après la délibération du Conseil en date du 23 novembre 1896, à délivrer à la fin de l'année scolaire, des diplômes aux élèves, à titre de récompense.

Le Comité de la Caisse des écoles, appelé à se prononcer sur le meilleur emploi de ces 200 francs, a demandé et a obtenu qu'ils fussent versés à la Caisse, qui les convertira en secours autrement utiles que des diplômes. De plus, les 700 francs de la ville venant s'ajouter aux 200 francs qu'elle donnait antérieurement à la Caisse, permettront de demander à l'Etat une subvention bien plus forte que par le passé. Et alors, la Caisse des écoles qui cherche à donner les livres classiques à tous les élèves indistinctement, pourra procéder dès la rentrée prochaine à une plus large répartition des fournitures scolaires à une plus large distribution de vêtements, pendant l'hiver, aux enfants indigents.

En outre, le Comité a décidé de donner aux élèves munis du certificat d'études et qui quitteraient l'école, un choix de livres appropriés à leur future profession, à leur goût, à leurs aptitudes.

Le Comité de la Caisse des écoles.

Concours de poulinières et de pouliches

Jeudi dernier a eu lieu à Cahors un concours de poulinières et de pouliches.

Six poulinières, cinq poulinières suitées et trois pouliches ont été présentées.

Voici les primes distribuées :

150 fr. à M. Layrac, de Cahors; 150 fr. à M. Castelnau, de Maxou; 50 fr. à M. Marcouli, d'Arcambal; 50 fr. à M. Vignals, de Cours; 45 fr. à M. Cangardel, de Marminiac; 25 fr. à M. Castelnau, de St-Henri.

Bureau de bienfaisance de Cahors

L'administration du bureau de bienfaisance de Cahors a l'honneur d'informer MM. les négociants qui désireraient fournir les vêtements nécessaires pour l'hiver 1897-98, que les échantillons de draps, castres, tricots et lingerie seront reçus à l'établissement, rue Saint James, jusqu'au 1^{er} août, dernier délai.

Société des vétérans de terre et de mer

Réunion dimanche 18 courant, de 4 à 5 heures, à la mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Versement des cotisations du 3^e trimestre. Lecture de la correspondance. Réception de nouveaux adhérents.

Sous un parapluie

Nous avons appris, bien par hasard, l'existence d'un nouveau groupe musical à Cahors. Il comprend jusqu'à cinq membres, une canne et un parapluie. Sur les cinq membres, un seul est en possession d'un instrument musical. Les autres écoutent. Enfin, c'est le soir, vers dix heures, qu'ont lieu les répétitions.

Voici comment nous avons eu connaissance de la création de cette remarquable association d'un nouveau genre.

L'autre soir, rentrant tard, nous avons aperçu, étroitement unis sous un unique parapluie — le parapluie de l'escouade — cinq jeunes gens que nous ne nommerons pas, mais qui sont suffisamment connus et d'ailleurs justement estimés.

Il pleuvait! il pleuvait! c'était abominable! malgré cela, nos cinq musiciens marchaient allègrement sous l'ondée. L'un d'eux exécutait des variations aigres, mais brillantes, à l'aide d'une canne-flageolet, ce n'était pas *En revenant de la Recue*, mais croyons-nous: *Il n'a pas de parapluie*. . . . Et rien n'était plus remarquable que la régularité du pas de l'aimable troupe musicale.

L'amour de l'art rendait ces jeunes gens insensibles aux raffales de vent et de pluie; une noble ardeur s'était emparée de leurs âmes; ils étaient ruisellants, mais superbes!

Ils poursuivaient leur chemin à travers les rues désertes, — n'osant pas que notre œil de lynx les accompagnait partout — éveillant les nocturnes échos, faisant aboyer les chiens, crier les enfants, rêver les jeunes filles!

Un seul incident troubla cette promenade artistique.

La canne-flageolet est un instrument quelque peu agaçant, qui ne porte pas précisément sur les nerfs, mais qui n'en provoque pas moins un effet comparable à celui du : pss! sur les petits enfants.

A diverses reprises, au milieu de nos rues ou de nos places, groupés avec art, les jeunes gens durent obéir aux incitations perfides de la canne-flageolet; partie la moins poétique de leur voyage musical et qui ne rappelle que de fort loin le remarquable jeu des fontaines lumineuses.

Pour ceux de nos lecteurs qui désirent assister à un semblable concert-promenade, nous indiquerons prochainement la date de la nouvelle excursion des cinq artistes, de la canne et du parapluie.

Le programme sera le même!

Un succès

A l'occasion des fêtes de la ville de Cette, la Société littéraire *La Harpe* avait organisé un grand concours national de Prose et Poésie Française et Languedocienne.

La distribution solennelle des récompenses, qui aura lieu le 31 août prochain, coïncidera avec les splendides fêtes de la ville de Cette.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, le félibre J.-B. Rouquet, officier d'Académie, qui avait présenté à ce grand concours un poème de sa composition, vient d'obtenir le 1^{er} prix, *Rameau de vermeil*, accompagné d'un *Diplôme d'honneur*.

Nos sincères félicitations.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 juillet

M. Jean Tournier, nommé récemment cantonnier chef à Pélacoy, prête le serment prescrit par la loi.

Vol d'un mai. — A l'audience de ce jour revient l'affaire du mai qui fut arraché devant la porte du sieur Annès, de Larroques-Arcs.

Le sieur Armand est relaxé sans dépens. Défenseur M^e de Valon.

Délit de pêche. — La femme Jouclet, de Catus, est condamnée à 5 fr. d'amende, pour colportage de poissons en temps prohibé.

Coups et blessures. — Les sieurs Graulier et Brunet qui, au sortir de l'auberge tenue par la femme Laborerie, se sont querellés et battus sur la place Rousseau, sont condamnés chacun à 10 fr. d'amende et solidairement aux dépens.

— Le nommé Bourrières, de St-Cyprien, qui a porté des coups à son gendre, le sieur Vialard, se voit infliger huit jours de prison (loi Bérenger) et 50 fr. d'amende.

Vol. — La femme Ladurantie, âgée de 36 ans, ménagère aux Barthes, commune de Puy-l'Évêque, est inculpée d'avoir soustrait frauduleusement, le 19 avril 1897, une somme de 457 fr. 20, au préjudice des époux Galiacy.

Après les dépositions de dix-sept témoins à charge et de treize témoins à décharge, le procureur requiert contre trois témoins à décharge pour faux témoignage, et demande leur arrestation immédiate.

Le tribunal engage fortement ces trois

témoins à se rétracter avant la fin des débats et ordonne qu'il sera sursis à leur arrestation.

La suite des débats est renvoyée à jeudi.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 15 juillet 1897

Naissances

Pezet, Marie-Ernestine-Elise, rue Hébrard.
Delpy, Jeanne-Elisa, rue du Lycée, 22.
Layrac, Anne-Marie-Simone, rue du Lycée, 48.

Décès

Servan, Marie, épouse Cornille, 54 ans, rue Mascoutou, 22.
Guillard, Marie, épouse Fournié, 54 ans, à Cavaniès.
Bonnart, Augustine, V^e Benâtre, 72 ans, rue Jean-Vidal, 3.
Guénard, Paul, garde-champêtre, 74 ans, rue Jean-Vidal.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 15 et 18 Juillet 1897

De 8 1/2 à 9 heures 1/2

Tonnerre de Brest (P. R.)	Karren.
Le Voyage en Chine (Overture)	Bazin.
Les Amourettes (Valse)	Gung'l.
La Favorite (Fantaisie)	Donizetti.
Les 28 jours de Clairette (Polka)	Roger.

SAINT-CÉRÉ. — Incendie. — Samedi 10 juillet, vers onze heures du soir, un violent incendie a éclaté rue du Faubourg, maison Connard.

Le feu s'est rapidement communiqué aux maisons voisines, appartenant à MM. Bax et Bayle, lesquelles ont été aussi la proie des flammes.

Une souscription a été ouverte pour venir en aide aux malheureux sinistrés.

Distinctions honorifiques. — Sont nommés officiers d'académie : M. Bazenane, directeur de l'école primaire supérieure de Saint-Céré et Mme Bourget, directrice de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

MARTEL. — Décoration. — A l'occasion du 14 juillet, le ministre a décerné les palmes d'officier de l'instruction publique à M. Bourthoumieux, instituteur à Martel.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :

La moisson est terminée dans nos parages. Le rendement en paille dans notre localité est inférieur en moyenne de 40 0/0 sur l'année dernière et en grain de 20 0/0, ce qui fait en moyenne de 55 à 60 0/0 en moins que les autres années dans la plaine. Sur les plateaux la moyenne est moins sensible! elle n'atteint pas plus de 20 0/0 d'infériorité sur l'année dernière.

Terminée la moisson! terminées aussi hélas! les chansons de ces jeunes filles robustes, court-vêtues qui, uné faucille à la main se plaisaient, en chantant, malgré la chaleur tropicale, à étendre sur la terre desséchée ces épis dorés, source de richesse de nos campagnes.

C'est maintenant le tour des mâles garçons qui, une fourche à la main, courent derrière les charrettes pour charger les lourdes gerbes qui dans quelques heures formeront ces superbes gerbiers qui semblent défier les orages parfois trop nombreux en cette saison.

C'est vraiment un bon moment pour la campagne!

GOURDON. — Fête nationale. — Mercredi matin, dès la première heure, la fête a été annoncée par plusieurs salves d'artillerie.

C'était le signal du réveil, aussi, vers 6 heures, monuments publics, établissements communaux, débits et presque toutes les maisons particulières étaient brillamment décorés et pavoisés de drapeaux aux couleurs françaises et russes, d'oriflammes et de trophées de toutes sortes.

Toute la ville avait pris un véritable air de fête. Déjà une circulation et un va et vient inaccoutumés s'étaient établis.

Dans la matinée, le concours de tir de la place du Roc, a eu beaucoup de succès. De nombreux tireurs s'y sont disputés les prix.

Dans l'après-midi, la fête de gymnastique organisée dans la cour bien ombragée de l'ancienne école communale de garçons, a très bien réussi. Elle avait attiré presque tous les promeneurs. C'était, en effet, la seule attraction de la journée.

Enfin, vers 7 heures 1/2 du soir, alors que chacun avait rivalisé de zèle pour l'illumination de la nuit, un vent violent s'é-

tait mis à souffler, accumulant de gros nuages noirs sur la ville. L'orage paraissant imminent on s'est empressé de sauver les diverses pièces du feu d'artifice et quelques habitants bien avisés s'étaient mis à enlever lanternes et drapeaux lorsque la pluie, une pluie battante s'est mise tout-à-coup à tomber, abimant tout et empêchant la belle fête de nuit qui s'annonçait si bien.

Elle a duré jusqu'à onze heures. Aussi, chacun est resté chez soi, car toutes les rues avaient été transformées en cours d'eau et l'orage grondait toujours avec violence.

C'est une fête ratée. Les débitants ont surtout à regretter ce fâcheux contre-temps.

Conséquences d'une morsure. — La femme July, qui avait été mordue par un chien supposé enragé, dont nous avons signalé dernièrement le passage ici, vient de partir pour Paris pour y suivre le traitement de l'Institut Pasteur.

Cette femme dont le mari est amputé d'un bras est mère de plusieurs enfants et par conséquent très digne d'intérêt.

NUZÉJOULS. — Infanticide. — Depuis trois ou quatre mois, la nommée Marie Armandou, âgée de 20 ans, était soupçonnée être en état de grossesse lorsque, dans la matinée du 14 juillet, vers 4 heures du matin, elle était prise des douleurs de l'enfantement.

Marie Armandou, raconte la *Dépêche*, habitait seule avec son père, Pierre Armandou, âgé de 53 ans, lequel affirme n'avoir pas eu connaissance de la situation de sa fille.

Cependant en présence des douleurs de sa fille, le père allait quérir une voisine, laquelle lui aurait administré, dit-elle, des lavements avec de l'eau de savon qui auraient eu pour effet de la calmer et se serait ensuite retirée ainsi que le père qui allait à son travail.

Mais vers 6 heures et demie du matin, des voisins passant devant la porte auraient entendu Marie Armandou pousser des cris perçants et dire : « je suis perdue. »

La rumeur se répandait bientôt dans le village que cette fille venait d'accoucher, et on n'était pas peu surpris de la voir à dix heures du matin à sa fenêtre; et une des personnes qui l'avait entendue crier le matin lui aurait dit : « Tu devais souffrir beaucoup ce matin, puisque tu criais si fort et te voilà bientôt guérie. » Ce à quoi la fille Armandou répondait que si elle criait c'est qu'on lui avait donné des lavements à l'eau de savon.

Pour dérouter tous les soupçons, elle alla ensuite garder les moutons toute la journée.

Dans la soirée du 14, un habitant de Nuzéjoul, disant se nommer Antoine Cuffnières, se présentait à la gendarmerie de Catus dans un léger état d'ébriété et faisait au brigadier de gendarmerie la déclaration suivante :

« La rumeur publique, à Nuzéjoul, accuse la fille Marie Armandou d'avoir accouché ce matin et on croit qu'elle a fait disparaître son enfant. »

Bien que la déclaration de cette personne fût sujette à caution en raison de son état, M. Martel, brigadier de gendarmerie, se transporta immédiatement à Nuzéjoul où, après avoir questionné quelques personnes, il se présentait, à huit heures du soir, au domicile de la fille Armandou, laquelle se trouvait en ce moment chez sa voisine, la femme Cantemerle, la même qui l'avait soignée le matin.

Invitée à rentrer chez elle, cette fille ne faisait aucune observation, et le brigadier de gendarmerie lui ayant fait connaître immédiatement l'objet de sa visite, elle se défendit fort d'avoir commis le crime que la rumeur publique lui imputait, attribuant ce bruit à des personnes jalouses d'elle.

Mais, sur l'observation du brigadier qu'elle allait être immédiatement soumise à une visite médicale, elle faisait immédiatement les aveux les plus complets et indiquait le coin de la chambre où elle avait déposé son enfant, un garçon, qu'elle déclara n'être pas né viable.

Quant au père, il a prétendu qu'à sa rentrée du travail, vers neuf heures du matin, il avait trouvé sa fille endormie et très pâle, et que, lui ayant demandé ce qu'elle faisait, elle n'avait pas tardé à lui avouer qu'elle venait d'accoucher d'un enfant qu'elle avait enroulé dans un drap. Le père Armandou aurait ajouté qu'il avait grondé sa fille et voulait la quitter, mais que sur son insistance en présence du scandale, il était resté couché toute la journée, ajoutant que,

dans son trouble, il n'avait pu réfléchir à ce qu'il devait faire.

La fille Armandou a déclaré que depuis sept mois elle se sentait indisposée, mais ne se croyait pas enceinte. Elle a ajouté qu'elle n'avait rien préparé pour recevoir l'enfant et que après avoir accouché et sans s'occuper de savoir si l'enfant vivait ou non, elle l'avait enroulé dans un drap et placé dans un coin de la chambre où son intention était de le garder deux ou trois jours avant de l'enterrer.

La fille Armandou a été gardée à vue toute la nuit par le brigadier de gendarmerie, lequel avait prévenu M. le procureur de la République du crime qui venait de se commettre.

Jeudi, à dix heures du matin, le parquet de Cahors, accompagné de M. Clary, médecin-légiste, s'est transporté à Nuzéjoul, où, après autopsie, l'enfant a été reconnu être arrivé à terme et être né viable.

En raison de son état, la fille Armandou n'a pas été arrêtée immédiatement; mais elle restera sous la surveillance de la gendarmerie jusqu'au jour où on pourra la conduire à Cahors.

LABASTIDE-MURAT. — Accident. —

Lundi, jour de foire, un sieur G. voyageur de commerce, ayant senti sa tête s'alourdir après de trop copieuses libations, dit-on, était allé se coucher sur le parapet de la place publique, lorsque ayant fait un faux mouvement, il tomba d'une hauteur d'environ 4 mètres dans le chemin qui conduit à la fontaine. On le releva brisé, donnant à peine signe de vie et couvert de sang. Le docteur Alayrac appelé en toute hâte constata que ses blessures avaient une certaine gravité, mais que les jours du malheureux imprudent n'étaient pas en danger.

Foire. — La foire du mois de juillet à Labastide-Murat, a été nulle, à cause des moissons.

BLARS. — Vol. — Le 23 juin, jour de foire à Blars, on remarqua un individu de mine suspecte en compagnie du sieur Bru Jean-Baptiste de Blars; le 25 cet individu se trouvait encore à Blars. Et dans la nuit du 27 au 28 6 brebis étaient volées au sieur Vaquié Jean, habitant à Sauliac sur les limites de Blars.

Lorsque M. Vaquié s'aperçut du vol, il se mit à la recherche des brebis avec l'aide de ses voisins et il fut assez heureux pour les trouver dans une grange distante de 2 kilomètres de la maison du sieur Bru.

Le voleur se croyait évidemment en sûreté, car il dormait d'un profond sommeil au milieu de ses brebis.

Sans le réveiller, on alla prévenir immédiatement la gendarmerie.

Le voleur se voyant pris ne fit aucune résistance. Il fut arrêté et conduit auprès de M. le Procureur de la République qui après interrogatoire l'a fait écrouer.

Le voleur a déclaré être né au Vigan. Il n'a que 28 ans et a avoué avoir accompli déjà plusieurs autres vols.

On suppose que son compagnon du 23 juin n'est pas étranger à ces vols.

CARAYAC. — Fête nationale. — Le 14 juillet, les édifices publics ont été pavoisés dès le matin et illuminés à la chute du jour.

M. le maire a pavoisé et illuminé sa maison, plusieurs habitants ont imité son exemple.

Toutes les machines Olément sont munies de la nouvelle chaîne à rouleaux trempée que les connaisseurs ont appréciée dès le début et que maintenant tout le monde exige.

Pour seulement Frs. 3.75

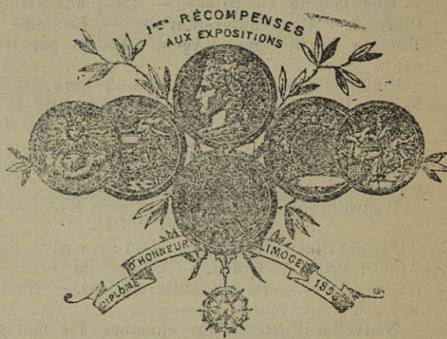
Envoi contre remboursement une élégante Cithare à accords avec 20 cordes, 3 manuels, baguette, clef, école et carton. Pendant une heure on peut apprendre jouer la Cithare à accords sans maître et sans connaître des notes. Port et caisse Frs. 1.65. 2 pièces ensemble seulement Frs. 3.75. Port et caisse Frs. 1.75. Une grande Cithare à accords avec 6 manuels ton merveilleux garniture complète ensemble seulement Frs. 10. Adresser les commandes à Henri Suhr à Neuenrade, Allemagne

HERNIES

Ni guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le **BANDAGE BARRE** (L. Barre, Méd.-Jur.) adopté pour l'armée, est le seul, qui, élastique et sans ressort, produise une pression illimitée en supprimant toute gêne et ne se déplace jamais. Le **BANDAGE-GANT**, dernier perfectionnement, est imperceptible et peut être porté jour et nuit. Toutes choses faciles à vérifier. M. BARRE, 3, B^e du Palais, Paris. — Brochure 0.25. A Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, samedi 24 juillet

MAISONS RECOMMANDÉES

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

Spécialité de boîtes pour conserves

Travaux de Bâtiment, — Articles de ménage Plomberie et Robinetterie

Jules ROLLES

Ferblantier Lampiste, Place du Marché, Cahors.

HENRI VÉDRENNES PLACE DE LA CATHÉDRALE

CAHORS

Ancienne Maison GAMBETTA Jeune

SPÉCIALITE DE FOIES GRAS

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

HOTEL des AMBASSADEURS Fondé en 1775

TENU PAR

M. LASAYGUES

Recommandé à MM. les Voyageurs de Commerce et aux Familles.

BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2103 du 17 Juillet 1897.

Gravures. — Départements : Les inondations dans le Gers : Auch : Coin de l'hôpital effondré. — Une maison en ruines. — La place Saint-Pierre. — Pont Saint-Martin. — Lectoure : Tronçon de la ligne d'Agen, emporté par les eaux.

Finistère : Le Pèlerinage des chevaux, à St-Eloi de Ploudagnel, près Landerneau.

Belgique : Bruxelles : Le congrès des architectes.

Marine : La Turbinia (le bateau le plus rapide du monde), dans la rade de Spithead.

Portraits (Nécrologie) : Le peintre Ed. Dantan.

Japon (Illustrations en couleur) : Au pays des Aïnos : Ville de Otaru. — Village de Outi. — Village Aïnos. — Deux familles d'Aïnos. — Homme et femme Aïnos.

Nouvelle illustrée : La chambre des morts, illustrations de Lecoultré.

Maroc : A la frontière marocaine : Tekbalet : Popote des officiers. — Poste dans lequel a eu lieu l'entrevue du gouverneur général et de l'Amel d'Oudjida. — Redoute et poste optique de Lalla-Marnia. — Caravansérail de Sidi-Zaert, poste le plus rapproché de la frontière marocaine. — La rue de la mosquée et le jardin du bureau arabe à Lalla-Marnia.

Sidi-Zaert : Campement de la 5^e compagnie de zouaves (capitaine Rambaud), après la soumission des Skara.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Mémoires d'un dompteur, par G. Lenôtre. — A la frontière marocaine, par L. Moisson. — Voyage au pays des Aïnos, par A. Klobukow-ki. — La Turbinia, le bateau le plus rapide du monde. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Un curieux pèlerinage, par N. Nozeroy.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echees, Rébus, Récréations, Véloupédie etc.

Nouvelle illustrée : La Maison des morts, par Mary Summer, dessins de Lecoultré. Le numéro : 50 centimes.

LE MUSÉE DES FAMILLES (61^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 Juillet 1897 :

La bouquetière, par G. des Brûlies. — L'illustration et les illustrateurs, par Em. Bayard. — Au mas du grand hêtre, par Eng. Muller. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Causerie. — Un vœu, par Eud. Dupuis. — Les pirates de Venise, par L. de Caters. — Les corporations d'artisans en Flandre, par F. Brentano. — Mosaïque.

Illustrations par Bliggenstorfer, Ad. Marie, Em. Bayard, M. de Lambert, El. Zier, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 Juillet. — V^o Nacla, Chronique mondaine. — Paul Vernier, Pierre Morin. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Théodore Cahn, L'enfant martyr. — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Mme Hector Malot, La beauté (suite). — Eugène de la Queyssié, Bonnes gens (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

LA VIE SCIENTIFIQUE. revue universelle des inventions nouvelles paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La douane et les rayons X (Gaston Jouglu). — Daguerre, inauguration de son monument à Bry-sur-Marne (Max de Nansouty). — Bi-Métallisme, un point de vue peu connu (P. de Longe). — Elagage rationnel des saules. — Un abordage en Seine (Henry de Valsainte). — Analyse de l'eau (Daniel Bellet). — La direction des ballons (P. Crépy). — La télégraphie sans fil (Enile Dieudonné). — Comment doit-on prononcer le mot Yacht ? — Dragage de la pièce d'eau des Suisses, à Versailles (J. Prouteau). — Des courses dans

l'armée (Richard Cross-Country). — Une grande découverte, le rouissage industriel du lin. — Du cyclisme au point de vue médical (Dr O. Jennings). — Aéro-nautique, le ballon-montgolfière de M. Savine (André Mahouéau). — Revue des Inventions ; Perfectionnement aux hélices de propulsion et aux gouvernails. — Sentinelle électro-magnétique. — Chronique. — Revue des journaux. — Chronique géographique (Lemosof). — Académie des sciences (Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie. — Petites annonces. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 29. (17 Juillet 1897).

1^o En Allemagne : Nuremberg ; Voyage aux villes historiques de la Franconie, par M. Eugène Muntz.

2^o A travers le monde : La découverte du temple de Ramsès II à Antinoë, par M. Albert Gayet.

3^o A travers la nature : Ascension du pic de l'Orizaba.

4^o Grandes courses de terre et de mer : La Croisière du « Tour du monde » à Tripoli, par M. Robert David.

5^o Parmi les races humaines : Les prétendus nains du Pamir. Simple méprise d'un correspondant maladroit.

6^o Livres et Cartes.

7^o Les Revues étrangères.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n° 3a. — 15 Juillet 1897.

La fiancée de Ra-Holep (Hip. Gautier). — Le Yaouled de Tamatave (Eud. Dupuis). — La souris d'or (Marthe Bertin). — Le tribunal de St-Nicolas (St-Nicolas). — Lettre de Liline (H. Bezangon). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1285^e livraison (17 Juillet 1897).

Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez.

Excursions de vacances, par Louis Ronssellet.

L'écurier de la reine, par Arthur Dourliac.

Les échecs animés, par Daniel Bellet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**OCCASION
GRAND STOCK
de BOUTEILLES**

de formes et nuances diverses
Frontignans, cognacaises, limonades, etc., à vendre dans de bonnes conditions. — Meilleure occasion pour la bourgeoisie.

Vente en Gros et en Détail.
S'adresser au dépôt des Verreries de Bohême : 1 à 9, rue Latour, Bordeaux



Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Études de **M^e René Billières**, avoué licencié, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice, à Cahors
Et de **M^e Cangardel**, notaire à Marminiac (Lot).

**VENTE SUR LICITATION
EN UN SEUL LOT
D'UNE MAISON
SISE AU HAUT DU BOURG DE MARMINIAC**

L'adjudication aura lieu par devant et en l'Etude de **M^e CANGARDEL**, notaire à Marminiac, à ces fins commis, le **Dimanche huit août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept**, à trois heures de relevée.

En vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Cahors, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et signifié.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de **Pierre AMOUROUX**, cadet, cultivateur à Bouysson, commune de Marminiac et Antoine PONTIÉ, cultivateur à Coustilles-Basses commune de Montcléra « ce dernier agissant comme usufruitier de la succession de Françoise AMOUROUX sa femme, décédée. »

Tous agissant en leur meilleure qualité, conjointement et solidairement, lesquels ont pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, **M^e René BILLIÈRES**, demeurant dite ville, rue Ste-Claire, numéro 52.

Contradictoirement avec :
Pierre AMOUROUX et **Marie MONTPART**, mariés, cultivateurs, demeurant à Marminiac.

Le mari pris en sa meilleure qualité et aussi pour assister et autoriser sa femme à ester en justice. — ladite Marie Montpart prise comme légataire de la nue propriété de la succession de ladite Françoise Amoureux.

Lesquels ont pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Cahors, **M^e Firmin Dupuy**, demeurant dite ville, rue Fénélon, numéro 5.

Il sera procédé, **Le Dimanche huit août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept**, à trois heures de relevée, par devant et en l'étude de **M^e CANGARDEL**, notaire à Marminiac, commis à ces fins par le jugement précité.

A la vente sur licitation, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont suit la désignation.

**Désignation
DE L'IMMEUBLE
Mis en vente**

Une Maison située dans le quartier du haut du bourg de Marminiac, confrontant du nord et du couchant à terre ou pré du sieur Blanc, du midi à chemin de grande communication numéro 13 et du levant maison Tignoux.

Origine de propriété

La maison ci-dessus désignée a été acquise par lesdits Amoureux Pierre cadet, Françoise Amoureux et Pierre

Amoureux, pour les avoir acquis indivisément d'une vente consentie à eux tous par un sieur Raymond Delrien, suivant acte au rapport de **M^e Cangardel**, notaire à Marminiac, en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-un.

**Lotissement
ET
MISE A PRIX**

L'immeuble ci-dessus désigné sera vendu en un seul lot sur la mise à prix de **100 f.** cent francs, ci.....
aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par **M^e Cangardel**, notaire commis, et déposé en son étude conformément au jugement précité.

Les frais de poursuite de vente seront payables en sus du prix.

Faculté de baisser indéfiniment la mise à prix

Aux termes du jugement précité du seize juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, **M^e Cangardel**, notaire à Marminiac, est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix au cas où aucune enchère ne surviendrait sur la mise à prix fixée ci-dessus.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.
Cahors le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de **FRAMOND** receveur.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à **M^e René BILLIÈRES**, avoué poursuivant, à **M^e CANGARDEL**, notaire à Marminiac et à **M^e Firmin DUPUY**, avoué co-licitant, en leurs études sus-indiquées.

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1897.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,